


**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025  
Reçu en préfecture le 10/04/2025  
Publié le   
ID : 974-249740101-20250410-2025\_029\_BC\_12-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 9  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 3

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_029\_BC\_12**  
*Partenariat entre le Territoire de l'Ouest et l'École Supérieure d'Art de La Réunion : signature d'une convention d'objectifs et de moyens au titre de l'année 2025*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Laetitia LEBRETON

**Nombre de votants** : 13

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
1 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
14/04/2025

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2025**

**AFFAIRE N°2025 029 BC 12 : PARTENARIAT ENTRE LE TERRITOIRE DE L'OUEST ET L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LA RÉUNION : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte Général**

L'action extérieure des collectivités locales, encadrée par l'Article L 1115-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet aux collectivités de conclure des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères. Ces actions participent à la solidarité internationale et à l'aide au développement par divers moyens, tels que les projets de coopération décentralisée et les subventions à des ONG locales et étrangères.

Les collectivités réunionnaises, bénéficiant de financements divers (État, Union Européenne, Région, AFD), jouent un rôle actif dans cette politique, renforçant la solidarité régionale et le codéveloppement avec les pays du bassin indianocéanique, une région d'origine pour une partie de la population de La Réunion.

La nouvelle mandature, souhaitant structurer et revitaliser sa politique de coopération, a adopté le 6 mars 2023, un cadre d'intervention global articulé autour de trois axes majeurs :

- Le partage de l'expertise technique du Territoire de l'Ouest dans ses domaines de compétence ;
- La mobilité des jeunes avec l'ouverture du territoire sur l'Océan Indien ;
- Le développement d'échanges culturels et solidaires avec les pays voisins.

Déjà engagés dans un projet de recherche et de création avec de jeunes artistes Mozambicains et Malgaches, ainsi que dans une action de volontariat en réciprocité, le Territoire de l'Ouest et l'ÉSA souhaitent désormais formaliser et structurer leur partenariat à travers une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2025.

**Présentation de l'École Supérieure des Arts de La Réunion (ÉSA Réunion)**

L'ÉSA Réunion est un établissement de renom, dédié à l'enseignement supérieur artistique et culturel. Fondée sur des principes d'excellence et d'innovation, l'ÉSA Réunion propose des programmes en arts visuels, délivrant des Licences et des Masters en art, favorisant ainsi l'insertion professionnelle de ses étudiants dans le secteur culturel.

Les principales orientations de l'ÉSA Réunion consistent à :

- Offrir une formation artistique adaptée aux aspirations professionnelles des étudiants ;
- Fournir un enseignement de qualité grâce à un corps professoral expérimenté, composé d'artistes et de professionnels reconnus ;
- Disposer d'installations modernes, incluant des studios d'art, des ateliers techniques et un laboratoire de recherche, créant un environnement propice à l'exploration et à la création ;
- Encourager la coopération internationale et des échanges culturels, permettant aux étudiants de développer un réseau professionnel mondial ;
- Promouvoir les arts et la culture locale à travers des événements, expositions et projets collaboratifs ;

- Préparer les étudiants à une carrière réussie dans le domaine des arts en leur fournissant les compétences techniques créatives et entrepreneuriales nécessaires.

### Objectifs du présent Partenariat

Le partenariat envisagé pour 2025 avec l'ÉSA concerne 2 axes d'interventions :

**1) Coopération Internationale dans l'Océan Indien :** Le partenariat vise à renforcer la coopération avec Madagascar et le Mozambique en :

- Développant des liens avec des structures de l'enseignement supérieur et des structures culturelles et associatives ;
- Promouvant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'ÉSA ;
- Enrichissant les liens culturels par la production et la mise en visibilité de projets artistiques et scientifiques.

**2) Résidences Artistiques à Trois-Bassins :** L'ÉSA met en place un dispositif de résidences artistiques sur le site de LENA, géré par le TO, pour soutenir les artistes émergents. Les objectifs incluent :

- Le déploiement de résidences artistiques sur le territoire de l'ouest.
- Le développement de partenariats avec les acteurs locaux (associatifs, ESS, culturels, économiques).
- La réalisation d'ateliers avec les écoles primaires et maternelles ainsi qu'avec les associations locales.
- La restitution et l'exposition des travaux des artistes en fin de résidence.
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes artistes locaux.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/03/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 11/03/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER l'attribution d'une participation financière annuelle maximale de 10 000 € à l'École Supérieure d'Art de La Réunion (ÉSA Réunion) dans le cadre du partenariat bilatéral de coopération au titre de l'année 2025 ;**

**- VALIDER le projet de convention joint ;**

**- AUTORISER Madame Roxanne PAUSE-DAMOUR, 10ème Vice Présidente, à signer la convention, ainsi que les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20250410-2025\_029\_BC\_12-DE